

## DOSSIER DE CANDIDATURE POUR LA FORMATION CONDUISANT A L'HABILITATION à la MAITRISE D'ŒUVRE EN SON NOM PROPRE SESSION 2020

(A remplir par le candidat en caractères d'imprimerie)

NOM \_\_\_\_\_ Prénom \_\_\_\_\_

Date de naissance \_\_\_\_\_ Lieu de naissance \_\_\_\_\_

Nationalité \_\_\_\_\_ Sexe  masculin  féminin

Adresse personnelle : \_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_

Code postal \_\_\_\_\_ Ville \_\_\_\_\_

Tél. \_\_\_\_\_ Portable \_\_\_\_\_

Adresse mail : (*adresse à laquelle vous seront adressés les résultats d'admission*)  
\_\_\_\_\_

Diplôme d'architecte délivré par \_\_\_\_\_

Session (à préciser) \_\_\_\_\_

Date :

Signature :

**Dossier à retourner à  
l'INSA Strasbourg - Service Scolarité  
par mail uniquement : [scolarite@insa-strasbourg.fr](mailto:scolarite@insa-strasbourg.fr)**

**Date limite de retour du dossier : 30 septembre 2020**

Pièces à fournir :

- Copie d'une pièce d'identité
- Copie du diplôme d'architecte pour les candidats hors INSA Strasbourg (l'original du diplôme devra être présenté en cas d'acceptation de la candidature). ***Une attestation de réussite ne tient pas lieu de justificatif de diplôme.***
- Relevés de notes du cursus complet (hors candidats INSA Strasbourg)
- Justificatifs des expériences ou stages professionnels (hors candidats INSA Strasbourg diplômés 2020)
- Curriculum Vitae (pour tous les candidats)
- Les candidats ayant une expérience professionnelle de plusieurs années devront fournir un dossier de références présentant leur parcours

## **INFORMATIONS CONCERNANT L'INSCRIPTION À LA FORMATION HMONP année universitaire 2020/2021**

Conformément à l'arrêté du 10 avril 2007 relatif à l'habilitation de l'architecte diplômé d'Etat à l'exercice de la maîtrise d'œuvre en son nom propre (HMONP), la formation est accessible à tous les titulaires d'un diplôme d'architecte (ADE, INSA, ou équivalent), soit directement après l'obtention du diplôme, soit après une période d'activité professionnelle, quelle qu'en soit la durée.

Vous vous inscrivez pour la première fois à la formation pour l'obtention de l'HMONP :  
Vous suivrez le cursus complet (cours, MSP, séminaires et soutenance).

Admission :

La commission d'admission se réunira début octobre 2020. Composée majoritairement d'enseignants-architectes praticiens de l'INSA, elle se prononcera également, au vu de votre dossier de candidature, sur les connaissances qui peuvent être considérées comme déjà acquises afin d'accorder éventuellement certaines équivalences.

Pré-inscription :

A l'issue du jury, les candidats admis recevront un mail contenant un lien vers l'application de pré-inscription.

Montant des droits de scolarité à acquitter lors de l'inscription administrative :

1<sup>ère</sup> inscription : 630 euros

Début des cours :

Les cours débuteront le lundi 19 octobre 2020.

*Pour information : En cas d'échec à la première soutenance, le candidat peut se réinscrire pour une deuxième tentative dans un délai maximum de deux ans (dans la limite de 3 inscriptions en tout).*